myeboutique
solution e-commerce

Afin de bénéficier de vos services le plus rapidement possible, merci de compléter et nous retourner l'autorisation de prélèvement remplie ainsi que nous joindre les pièces précisées :

1. L'autorisation de prélèvement SEPA dûment remplie (UNIQUEMENT LES ZONE S GRISEES)
2. un R.I.B.
3. Une photocopie de pièce d'identité: passeport ou carte d'identité

# Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CRYO-INFO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CRYO-INFO Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Veuillez compléter les champs marqués *

*
Raison sociale ou nom du débiteur

*
Numéro et nom de la rue

* Code postal

* Ville

*
Pays

* Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN

* Code international d'identification de votre banque BIC

* SARL CRYO-INFO
Nom du créancier devant apparaître dans l'ordre de prélèvement

* FR86ZZZ552041- CRYO INFO
Identifiant du créancier ICS

* 15 Ter rue Georges Durand
Numéro et nom de la rue

* 34490 Code postal

* Murviel Les Béziers Ville

* FRANCE
Pays

Type de paiement Paiement récurrent / répétitif ☒ Paiement ponctuel ☐

*
Nom du signataire (pour une société signataire habilité sur le compt )

* Date JJ MM AAAA

* Lieu

Signature

Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement (modification des coordonnées bancaires, réclamation)

SARL CRYO INFO
Raison sociale du créancier

MR MAYEUX CHRISTOPHE
Nom du contact

15 Ter rue Georges Dutrand
Numéro et nom de la rue

34490 Code postal

Murviel Les Béziers Ville

04 84 25 02 02 Téléphone

comptabilite@my-eboutique.com Mail

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.